

M. HUGHES CLEAVER (Halton): Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots sur la présente motion et pour faire suite à la décision récente de Votre Honneur au sujet des remarques faites par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), ainsi que pour répondre à ce dernier qui a prétendu que les députés amis du Gouvernement qui font partie du comité des comptes publics vont se liguier contre lui et empêcher l'audition de certains témoignages. L'honorable député de Lake-Centre a déclaré que toutes les séances du comité sur les dépenses de guerre ont été tenues à huis clos bien que le premier ministre (M. Mackenzie King) eût promis à la Chambre que ces séances seraient publiques sauf quand des motifs d'ordre militaire ou autres s'y opposeraient. Pour tirer les choses au clair, je désire répondre à cette déclaration de l'honorable député.

La Chambre a accordé au comité tous les pouvoirs possibles quant à la façon de tenir ses séances. Ce comité avait le pouvoir de siéger en public ou à huis clos. De son côté, le comité principal a délégué le même pouvoir aux sous-comités, et chacun de ces derniers a été libre de siéger à huis clos ou en public.

L'honorable député de Lake-Centre a été membre du sous-comité n° 1 durant une session de la Chambre. J'étais président de ce sous-comité et, à ce titre, je dois dire que l'honorable député n'a jamais demandé que ce sous-comité siégeât en public. Ce sous-comité ne s'est jamais prononcé sur une proposition en ce sens et il n'en a jamais rejeté, contrairement à ce que l'honorable député a laissé entendre il y a un instant.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Je ne voudrais pas que cette dernière observation fût interprétée comme s'appliquant aux travaux de tous les comités. Je dirais plutôt que lorsque nous avons siégé en comité général, c'est-à-dire en une réunion plénière de tous les membres des sous-comités nos 1, 2 et 3, j'ai eu chaque fois l'honneur de proposer que toutes les séances fussent publiques. Chaque fois, notre proposition fut rejetée par ceux qui appuient le gouvernement actuel. Plus tard, à l'ouverture des séances des sous-comités, la même difficulté s'éleva et dans le cas du sous-comité n° 2, dont j'avais l'honneur d'être membre, la séance eut lieu en public. Ce fut grâce à un acte de générosité de la part de quelques-uns des membres qui appuyaient le Gouvernement, et grâce aussi à l'absence d'un autre membre. La proposition fut acceptée à une majorité d'une voix; de sorte que les séances demeurèrent publiques. Plus tard encore, au grand embarras du président, les séances redevinrent publiques et ce jour-là le président fit immédiatement lever la séance du sous-comité n° 2 afin que la

situation pût être étudiée. Ses idées furent rejetées à la suite d'un vote, mais il eut subseqüemment la bonté de convoquer de nouveau le comité en séance publique. Il est donc bien manifeste que la majorité dont dispose le Gouvernement parmi les membres des comités vote presque toujours—du moins autant que je m'en souviens—comme le désire le Gouvernement sur tout point soumis à leur étude. C'est ce qui arrive dans le cas du comité des dépenses de guerre.

M. G. R. BOUCHER (Carleton): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Halton (M. Cleaver) a bien fait comprendre à la Chambre qu'en ce qui concerne les réunions des sous-comités des dépenses de guerre, chacun de ces organismes est libre de déterminer sa façon de procéder. L'an dernier, j'avais l'honneur de faire partie du sous-comité n° 1. Il est vrai que le comité principal a permis au sous-comité de décider lui-même s'il devait ou ne devait pas siéger à huis clos. Il est vrai aussi que dans le cas du sous-comité n° 1, dont l'honorable député de Halton était le président, on présentait, lors de la première réunion traitant des dépenses de guerre, une motion à l'effet que les réunions fussent secrètes. Il est encore vrai que la motion n'a pas été adoptée.

M. CLEAVER: Elle a été retirée.

M. BOUCHER: L'honorable député de Halton pourra parler lorsque j'aurai terminé mes remarques. Quoi qu'il en soit, le sous-comité n° 1 a siégé à huis clos durant toute la session et il a traité de beaucoup de questions qui, à mon humble avis, ne justifiaient nullement la tenue de séances secrètes. Je dis donc à l'honorable député que sur cette question des séances secrètes: si nous voulons que les honorables députés se mettent bien au courant de la situation, envisageons les faits. Les députés qui désiraient des séances publiques, soit dans le cas du comité principal, soit dans le cas des sous-comités, n'ont pas réussi à les obtenir.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources): Monsieur l'Orateur, la motion actuellement à l'étude veut que l'examen des comptes publics pour l'année terminée le 31 mars dernier soit transmis au comité des comptes publics. Il me semble que les observations formulées tantôt par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) ne sont pas tout à fait justes. Il ne convient pas de répandre l'impression que le Gouvernement désire soustraire l'examen des comptes au comité des comptes publics. Je conviens avec le chef de l'opposition (M. Graydon) qu'il n'est probablement pas de devoir plus important pour le Parlement que celui qui